

Mémoire sur la maximisation des retombées
économiques de l'exploitation des ressources
naturelles dans les régions ressources

Déposé à la

Commission d'étude

Par

**Le Conseil régional de l'environnement et
du développement durable**

Saguenay-Lac-St-Jean, le 23 janvier 2003

Mandat et représentativité du Conseil régional de l'environnement du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean est un organisme sans but lucratif qui existe depuis 1973. Il est reconnu, ainsi que les autres conseils régionaux de l'environnement au Québec (15), à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du ministère de l'Environnement du Québec pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et la promotion du développement durable depuis 1991.

Le conseil d'administration est composé des membres suivants :

Secteur socio-économique

Régie régionale de la santé et des services sociaux
Fédération des Syndicats du Secteur de l'Aluminium
Association des sauvaginaires du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Municipalité de Saint-Ambroise
Un représentant des membres individuels

Groupes environnementaux

Comité de l'environnement de Chicoutimi
Comité pour un environnement sain à Larouche
Négawatt productions
Riverains 2000
Société de gestion environnementale du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Regroupement régional des citoyens pour la sauvegarde de l'environnement

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable compte
150 membres actifs répartis ainsi
66 membres individuels
25 organismes
16 entreprises
16 groupes environnementaux
7 institutions scolaires
20 municipalités

Introduction

Lors des États généraux sur l'environnement tenus dans notre région en 1999¹, sous la responsabilité du Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD), un point sensible a émergé comme prioritaire dans plusieurs ateliers qui touchaient les ressources naturelles soit : **assurer la pérennité de la ressource** et la pérennité étant le caractère de ce qui dure toujours.

Il est, certes, louable de penser à redistribuer équitablement dans les régions dites ressources des dividendes, des redevances, des crédits et autres sommes d'argent provenant directement ou indirectement de l'exploitation de ces ressources mais encore faudrait-il veiller sur cette ressource et se pourvoir de moyens afin de prolonger son existence dans notre région ce qui à long terme, sera salutaire pour l'ensemble de la population régionale actuelle et future.

En tant que mandataire désigné par le Gouvernement du Québec comme organisme devant favoriser la concertation et les échanges avec les organisations de la région et ainsi assurer l'établissement de priorités et de suivis en matière d'environnement dans une perspective de développement durable, nous aborderons dans ce mémoire des questions de protection des ressources naturelles, leur qualité, leur longévité et leur utilisation dans un esprit de développement durable. De plus, tout au long des lignes qui suivent, un principe fondamental en économie, que nous aimerions voir appliquer dans un avenir proche, **énonce qu'une rente est entre autres accordée pour assurer la pérennité**. En conséquence, ces redevances devraient donc être versées équitablement dans les régions-ressources, là où elles sont exploitées.

RECOMMANDATION 1

*Le CREDD recommande que s'il y a une redistribution possible des redevances liées à l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles que **cette redistribution se fasse de façon équitable entre les régions ressources et dans le respect de la pérennité de ces ressources.***

¹ Les actes des États généraux de l'environnement tenus en avril 1999 : *Dix années à revoir... Notre avenir à prévoir*, Édition Le groupe Madie, 2002

Une redistribution des retombées économiques à partir du volume d'exploitation des ressources naturelles d'une région doit tenir compte aussi des aléas tels la fragilité de la ressource et le degré de dépendance que la vie humaine a tissé avec ces ressources naturelles et que nous dépendons de ces ressources pour notre survie.

Enfin, comme les biens terrestres ne nous sont que prêtés, il faudra bien un jour que le monde économique s'assoit avec le monde environnemental pour rétablir, ensemble, la façon de réparer les erreurs commises et éviter qu'elles ne se reproduisent. La pérennité de nos ressources naturelles a un prix et il nous faut enfin accepter de payer ce prix si nous voulons qu'elles nous soient utiles demain.

1- EAU

Au Saguenay-Lac-St-Jean *l'eau* occupe une place de première importance comme ressource naturelle. *L'eau* contenue dans nos lacs et rivières supporte environ 600 barrages et digues² plus ou moins importants, dont une grande partie est liée à la fabrication d'hydroélectricité; celle, souterraine alimente, en *eau potable*, de nombreuses municipalités, il est impératif de penser d'abord à la préserver dans un état qui lui assure une longévité de qualité. En cette année internationale de *l'eau douce*, la notion du principe de précaution devrait s'appliquer dès maintenant. Et quand on parle de principe de précaution on doit favoriser une approche préventive plutôt que réparatrice.

À ce sujet, il nous semble que le document des indicateurs³ fait peu ou pas état de la ressource *eau* sinon rattachée à l'énergie. On n'y traite pratiquement pas de sa valeur monétaire intrinsèque puisqu'elle est source de vie. Dans notre région, oui, elle est intimement liée à la production d'énergie électrique mais elle est plus que ça. Elle est utile à l'agriculture, la faune et la flore tout comme elle est utilisée par les amateurs de chasse et de pêche ainsi qu'aux villégiateurs et touristes.

² Les actes des États généraux de l'environnement tenus en avril 1999 : *Dix années à revoir... Notre avenir à prévoir*, Édition Le groupe Madie, 2002.

³ Les ressources naturelles dans les régions du Québec : quelques indicateurs, Gouvernement du Québec, 2002.

Nous savons que notre eau , actuellement, fait l'envie de plusieurs pays, y compris nos voisins du sud. Le ministre de l'Environnement du Québec mérite

notre appui inconditionnel en ce qui concerne sa politique nationale de l'eau qui la déclare patrimoine collectif des Québécois.

Cependant, il nous semble qu'il y aurait certainement des moyens d'augmenter le taux de redevances dans notre région concernant *l'eau productrice d'énergie*.

Il faut entre autres absolument considérer, dans la ressource naturelle eau productrice d'énergie, le souci d'équité dans la redistribution des redevances pour les régions-ressources et les communautés touchées par la production hydro-électrique (barrages, réservoirs, débits, etc.). Le principe actuellement mis de l'avant par Hydro-Québec, soit la création de sociétés en commandite avec comme partenaire principal, les MRC, nous apparaît être un principe qui suscite certains questionnements. Il devrait y avoir un engagement de la part des partenaires de réserver des sommes d'argent à des programmes visant l'amélioration de l'environnement, autres que ceux prévus au suivi des projets hydro-électriques⁴. Un système de compensation équitable pour les régions doit protéger entièrement le pouvoir de gestion des élus⁵.

L'eau, les barrages, les ouvrages de retenues, les digues et autres se retrouvent dans les régions ressources. C'est donc essentiel qu'une certaine partie des retombées économiques d'Hydro-Québec, revienne dans ces régions.

RECOMMANDATION 2

Il est essentiel de reviser en profondeur le système de redistribution des redevances liées à la production d'hydro-électricité présentement en vigueur de sorte à assurer une équité pour les régions-ressources et les communautés touchées.

⁴ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Rapport d'enquête et d'audience publique : projet de dérivation partielle de la rivière Manouane. p. 151; 2001

⁵ *ibid.*, p. 152.

RECOMMANDATION 3

Toute gestion de la ressource EAU doit se faire dans la région où elle se trouve. Que le processus de gestion établi soit par bassin versant ou autrement, le personnel attiré à cette gestion devrait se retrouver dans les régions ressources.

2- FORÊT

Au Saguenay-Lac-St-Jean, la forêt est un milieu de vie où cohabitent plusieurs acteurs et intervenants. Tous essaient de pratiquer leurs activités où l'on retrouve un habitat faunique diversifié. On y retrouve une grande variété de paysages et un milieu récréotouristique à haut potentiel. Le milieu forestier assure également des fonctions naturelles vitales telle l'oxygénation de l'air, la filtration de l'eau et le maintien du climat.

Depuis quelques années, l'industrie forestière a laissé une image fort négative de ses interventions en forêt. Nous avons aussi des images de ravages causés par la coupe à blanc. Et en décembre 2002 le rapport de la vérificatrice générale du Québec sur la gestion de la forêt, n'est pas sans nous questionner. Cette ressource qui fait vivre des milliers de personnes mérite une protection particulière si nous voulons qu'elle poursuive son œuvre et en outre de participer au développement économique de notre région. Certaines essences d'arbres sont aujourd'hui, à toutes fins pratiques, disparues de notre territoire; le petit diamètre des arbres abattus maintenant oblige un volume de coupe d'arbres plus élevé pour réussir à répondre aux besoins actuels et l'éloignement des aires de coupes est de plus en plus grand : voici trois faits qui doivent être au cœur de nos préoccupations en terme de gestion forestière.

La vaste majorité des redevances sur lesquelles nous misons pour maximiser les retombées en région ressources proviendraient de la ressource *forêt*. En ce sens, il apparaît essentiel aux yeux du CREDD que notre région favorise la mise en place de tout ce qui est nécessaire afin d'investir davantage dans la deuxième et troisième transformation, et ce, dans une perspective de développement durable et de l'application du principe de précaution.

Une information contenue dans le cahier gouvernemental des indicateurs nous semble peu rationnelle car elle nous apprend que plus de 55% du personnel du ministère des Ressources naturelles du Québec est basé à Québec. Dans notre esprit, il serait d'une grande importance que la gestion des ressources naturelles se fassent là où sont les ressources naturelles.

RECOMMANDATION 4

En ce sens, le CREDD recommande que le personnel attiré au ministère des Ressources naturelles soit dans les régions où l'on retrouve les ressources naturelles qu'ils administrent soit plus près des citoyens.

RECOMMANDATION 5

Le CREDD recommande que toutes les redevances, les crédits et toutes les dépenses concernant de près ou de loin la ressource forêt retournent en grande majorité dans les régions ressources; que la répartition des dépenses, des crédits et des investissements relèvent principalement des régions ressources

RECOMMANDATION 6

Les emplois liés à la forêt devraient être attribués à des entreprises locales s'il y a des firmes dans les régions qui sont en mesure d'accomplir le travail à effectuer

3- Mines

Une des ressources naturelles les plus aléatoires donc des plus fragiles face à une exploitation inconsidérée est celle des mines. Qu'il soit question de gravières, de sable, de métaux comme le fer, l'or et autres, quand la ressource s'épuise *les conséquences s'ensuivent soit les redevances et les emplois sont à la baisse*. Nous n'avons qu'à penser à Murdockville qui vit de graves difficultés économiques suite à la fermeture de la mine. Nous pouvons penser que les redevances dans le secteur des mines pour 2002-2003 seront certainement à la baisse.

4- Économie et Environnement

Nous ne pouvons passer sous silence que le Gouvernement du Québec, les CRCDD ou CRD, les CLD et autres organismes mandatés dans le développement du Québec **nous semble souvent dissocier l'économie et l'environnement**.

Tous les éléments formant ce qu'il est convenu d'appeler *les ressources naturelles* : forêt, eau, faune, flore, mines, énergie, tous constituent, dans une globalité terrestre, l'environnement naturel de l'être humain.

Nous déplorons le fait qu'aucun membre de cette commission ne provienne du milieu environnemental, parce qu'elle traite de retombées économiques comme s'il était utopique de croire au développement économique durable d'une région tout en respectant et protégeant son environnement.

Pourtant, tous les groupes environnementaux ont à cœur d'assurer la pérennité des ressources, de favoriser le développement économique dans une perspective de développement durable. D'ailleurs, la grande majorité de leurs membres ne sont-ils pas des bénévoles? Leur contribution dans une région comme la nôtre doit être reconnue.

4.1 RECOMMANDATION GLOBALE 1

Dans le partage équitable des retombées économiques en région, l'actuelle commission doit inclure les conseils régionaux en environnement (CRE) et les groupes environnementaux qui, par leur travail, protègent notre environnement et préservent les chances de survie de nos ressources naturelles. De plus, les crédits accordés de même que les redevances introduites dans les régions devraient comprendre une condition sine qua non avant d'être distribués soit que le récipiendaire de l'argent public devra obligatoirement respecter, en tout temps, l'environnement comme un des trois pôles du développement durable.

Pour réussir de façon permanente à maximiser les effets des retombées financières sur la vitalité économique de notre région, une évidence devra se dégager à savoir : qu'il est nécessaire de respecter les liens naturels qui existent depuis des millénaires et qui, par leurs coexistences territoriales, favorisent un développement économique harmonieux et durable. Le respect de l'environnement et le développement économique durable sont non seulement possibles mais essentiels à la pérennité de nos ressources naturelles et à leur exploitation dans l'avenir.

D'autre part, le CREDD croit qu'il sera important d'identifier le ou les négociateurs régionaux qui vont parler au nom de la population régionale. Il en sera de même quand viendra le temps de proposer une ou des formules de gestion et le ou les gestionnaires de l'argent public à revenir dans notre région.

Les chiffres avancés par notre CRCD se traitent en millions de dollars. Nous pensons que la gestion de ce fonds doit se faire par des personnes imputables envers la population donc des élus.

4.2 RECOMMANDATION GLOBALE 2

Afin de maximiser nos chances d'obtenir les politiques et l'argent voulu, d'assurer l'objectivité des priorités fixées en région, d'établir une répartition équitable de l'argent public retourné en région nous recommandons que nos élus régionaux aient un rôle très important dans la négociation et la gestion de ce fonds, soit par la formation d'un comité spécial d'élus régionaux en y incluant le Président du CRCD.